

## ANNEXE 2 – à destination des enseignants

### La révolte des sardinières : la lutte pour les droits des ouvrières à Douarnenez en 1905

L'industrie de la conserve naît grâce à l'invention de Nicolas Appert. Établi à Nantes pendant la période de la Restauration, ce maître confiseur développe une technique révolutionnaire de préservation des denrées alimentaires par stérilisation à la chaleur, les enfermant hermétiquement dans des récipients. Cette innovation engendre l'émergence d'une industrie qui se propage le long de tout le littoral.

Le procédé d'Appert est ensuite amélioré par un autre Nantais, Joseph Colin, qui inaugure sa première conserverie à Nantes en 1824. À cette époque, de nombreux conserveurs suivent l'exemple de Joseph Colin et s'installent. Le poisson est acheminé depuis la côte, du Croisic jusqu'à Nantes.

Au cours de la première moitié du XIXe siècle, Douarnenez se positionne comme le premier port sardinier de France. Progressivement dans la deuxième moitié du XIXe siècle, sous l'influence d'entrepreneurs nantais, la ville se transforme progressivement, passant de la production de sardines pressées à celle de sardines en conserve. Entre 1860 et 1901, une quarantaine d'usines ouvrent. La population de la ville augmente significativement, passant de 4 193 habitants en 1851 à 12 865 en 1901.

La population de Douarnenez compte une majorité de femmes, avec 4 534 femmes pour 4 083 hommes en 1876. Cette prédominance, qui concerne toutes les classes d'âge, s'explique par divers facteurs, notamment la surmortalité masculine due au métier de pêcheur, l'émigration temporaire des hommes lors des campagnes de pêche, et l'importante immigration féminine liée à l'emploi dans les conserveries de sardines, également appelées "fritures."

La structure professionnelle des familles est relativement simple : les pères sont pêcheurs, les mères travaillent en tant qu'ouvrières, les fils sont "mousses" (jeunes marins), et les filles occupent des postes d'ouvrières d'usine. L'industrie de la conserverie de poisson, en particulier la sardine, requiert de nombreuses opérations manuelles impossibles à mécaniser. Pour réduire les coûts de production, les entrepreneurs font largement appel à la main-d'œuvre féminine. En 1893, dans le département du Finistère, les femmes et les enfants représentent 77 % de la main-d'œuvre totale. Leur travail est souvent irrégulier, dépendant de l'arrivée des bateaux de pêche, et les journées de travail peuvent s'étendre de 16 à 18 heures. Les ouvrières sont chargées d'étêter et d'éviscérer les sardines, de les plonger dans de l'huile bouillante, puis d'effectuer l'huilage et la mise en boîte. Les conserveurs nécessitent une main-d'œuvre peu rémunérée et prête à accepter l'instabilité des conditions de travail, des critères qui correspondent aux jeunes filles et femmes. Les "penn sardin" (surnom des ouvrières des conserveries de sardines) reçoivent les salaires les plus faibles du monde ouvrier. De plus, elles sont payées à la tâche, "au mille de sardines" préparées, un système qui limite la capacité des ouvrières à contrôler le nombre exact de sardines travaillées, et les usiniers ont tendance à sous-évaluer les quantités.

Toute l'économie de la ville repose donc sur l'industrie de la sardine. Cependant, à partir de 1902, le poisson se raréfie, et Douarnenez est confrontée à une crise économique. C'est dans ce contexte que des mouvements de grève et des revendications spécifiquement féminines émergent au début de l'année 1905.

En février 1905, les filles et les femmes descendent dans les rues pour obtenir un salaire à l'heure afin de faire augmenter des salaires très bas. Ce mouvement s'inscrit dans un contexte plus large de grève : grève des ouvriers du bâtiment dans tout le Finistère, grève des ouvriers des conserveries alimentaires à Brest. Le 8 février, les ouvriers du bâtiment de Douarnenez obtiennent (après la grève) des améliorations de salaire : 3,50 francs par jour.

Dès le 11 février, Charles Chancerelle (créateur des usines « Charles Chancerelle et fils ») accepte leurs conditions ; il est suivi, le lendemain, par la majorité des propriétaires de conserveries de Douarnenez. A la fin du mois de février, les ouvrières s'organisent en vue de la création du Syndicat des ouvrières sardinières. C'est le tout premier syndicat féminin de la région. Le 5 mars 1905, on compte officiellement 359 syndiquées mais les fondatrices du syndicat, Angéline

Gonidec et Emilie Guéguen, peinent à convaincre face aux pressions patronales et du clergé (un article du journal *L'Action* du 22 juillet 1905 évoque « le curé [...] refusant l'absolution et les sacrements aux femmes qui ne se soumettraient pas aux volontés patronales »). Face à ce syndicat, qualifié de « syndicat rouge », les patrons de conserveries organisent également leur syndicat, « syndicat jaune ». Certains patrons n'appliquent pas le salaire à l'heure continuant de pratiquer « le travail au mille », plusieurs ouvrières (dont la trésorière du syndicat) sont renvoyées. Au mois de juillet, un référendum féminin est organisé par le Syndicat des ouvrières sardinières pour prouver, contrairement aux assertions des patrons, que le salaire à l'heure est voulu par l'ensemble des employées. Dans la crainte de débordements, des gendarmes à cheval ainsi qu'un régiment d'infanterie sont envoyés à Douarnenez. Le résultat, le 17 juillet 1905, est sans appel : 944 femmes sont favorables au travail à l'heure, 21 au paiement au mille. Le travail à l'heure s'impose, non encore sans quelques difficultés. Certains patrons (Xavier et Louis Penanros par exemple) refusent de le mettre en place. Le 22 juillet, une audience de conciliation a lieu devant le juge de paix afin d'obtenir des patrons le respect des contrats signés en février. Il faut attendre le 25 août pour que Louis Penanros cède.

Dès le mois d'octobre, lors de la signature des contrats pour la nouvelle campagne de pêche, un nouveau conflit éclate. Un projet de contrat est établi à l'initiative du préfet. Le 20 novembre, le syndicat des ouvrières sardinières organise une réunion publique. La réunion est animée, des ouvrières veulent réclamer un salaire de 30 centimes de l'heure (au lieu de 20). Début décembre, les nouveaux contrats prévoient le paiement horaire et le versement d'arrhes en début de campagne, permettant ainsi aux industriels de garantir la disponibilité du personnel féminin pour toute la saison. Mi-décembre, les usiniers refusent de réembaucher 130 ouvrières syndiquées, la grève menace de nouveau. Des représentants syndicaux sont envoyés à Douarnenez, dont Le Gall de la Bourse du Travail de Brest et Pommier, membre du syndicat des boitiers de la CGT. Bien que la majorité des ouvrières soit finalement réembauchée, les employeurs refusent de réintégrer les plus actives, telles qu'Emilie Guéguen, secrétaire du syndicat. Néanmoins, les représentants syndicaux encouragent les ouvrières à reprendre le travail pour ne pas compromettre l'activité des pêcheurs.

#### Bibliographie :

Anne-Denes Martin, *Les ouvrières de la mer : Histoire des sardinières du littoral breton*, L'Harmattan, 1994

Jean-Michel Le Boulanger, *Douarnenez de 1800 à nos jours : Essai de géographie historique sur l'identité d'une ville*, 20 mars 2015, Presse universitaire Rennes

Jean-Christophe Fichou, *Les syndicats ouvriers des filles de la conserve de poisson en Bretagne 1905-1914*, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2010